



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Participation à la
candidature du
Département du
Lot au
programme
européen LIFE
pour la suite des
actions de
reconquête des
espaces
embroussaillés**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

22 juillet 2022

DATE

D'AFFICHAGE

22 juillet 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 23

Voix : 41

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
Mme G. LASFARGUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARINHO, représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque – Limogne
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. CROS, représentant de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARINHO
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. CROS
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme Catherine PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon, donne pouvoir à M. D. BESSIERE
M. F. DESCREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J-B JALLET, Maire de Rocamadour

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que depuis 2008, le Syndicat mixte du Parc accompagne et participe à l'élaboration des projets de reconquête des espaces embroussaillés via notamment la création d'Association Foncière Pastorale libre (AFPI). Ces projets sont initiés par le Département du Lot dans le cadre de sa politique « Reconquête des espaces embroussaillés ». Les enjeux sont pluriels : prévenir le risque incendie, préserver les paysages remarquables, préserver la valeur écologique des milieux naturels en voie de fermeture, maintenir et développer l'activité pastorale.

Dans le cadre de conventions de partenariat avec le Département du Lot, le Syndicat mixte du Parc participe à la mise en œuvre de cette politique. Depuis 2025, le Parc est devenu l'opérateur départemental pour la mise en œuvre des projets de reconquête des espaces embroussaillés, en accompagnant l'ensemble des 24 AFP ou Communaux du département du Lot, ainsi que les 12 associations d'éleveurs qui pâturent ces espaces. Il apporte également son expertise dans la préservation de la biodiversité et la gestion pastorale en appui des éleveurs, pour garantir une gestion efficiente des espaces réouverts.

1- Présentation du projet LIFE

Le Lot figure parmi les départements français dont la vulnérabilité aux feux de forêt augmentera le plus fortement d'ici 2040 en raison du changement climatique. Si le pastoralisme est un outil essentiel pour diminuer le risque incendie, pour lutter contre l'abandon des surfaces, la diminution du nombre d'éleveurs, le morcellement de la propriété foncière, le programme de reconquête des espaces embroussaillés doit changer d'échelle et être déployé plus massivement pour apporter des solutions variées aux nombreux défis du changement climatique, et pour aider les élevages à être plus résilients.

Ainsi, le Département du Lot souhaite élargir les partenaires impliqués et candidater au programme européen LIFE ADAPT « solutions d'adaptation pour l'agriculture », destiné à mettre en application le Pacte vert pour l'Europe. Le projet lotois, intitulé LIFE PASTORAL (Pastoral Adaptation & System Transition for Optimised Resilient Agro-Landscapes) réunit :

- Le Département du Lot, chef de file
- Le Parc-Géoparc des Causses du Quercy
- La Chambre d'agriculture
- Scolepa
- Bio46
- Public Labos
- Le Groupement de Défense sanitaire (GDS) du Lot

Le projet, s'il est retenu, se déroulera sur une période de 6 ans, de septembre 2027 à août 2033, avec un financement attendu de l'Union Européenne de 60% et un cofinancement du Département de 40%.

Le Syndicat mixte du Parc jouera une grande importance dans ce projet. Il coordonnera 2 axes majeurs du programme, et mènera des actions pour :

- diminuer le risque incendie en facilitant l'accès au foncier embroussaillé : en développant sur le territoire l'outil AFPI, en renforçant l'autonomie de la gouvernance des structures pastorales collectives et permettre l'accompagnement de nouveaux territoires, en mettant en place ou en adaptant les plans de gestion écopastorale ;
- mettre en place des moyens pour faciliter et rendre attractives les pratiques de réduction de la biomasse combustible : en soutenant le pâturage itinérant, en renforçant l'attractivité du territoire et l'accueil des bergers et éleveurs pratiquant le pâturage gardé et itinérant, en pérennisant les aménagements pastoraux nécessaires à la bonne mise en pâturage.

Le Syndicat mixte du Parc participera également à des travaux techniques sur l'estimation de la qualité fourragère, la diversification des ressources et l'innovation dans les pratiques pastorales, le

développement du sylvo-pastoralisme, la lutte contre les parasites. Il sera mobilisé dans des actions de communication auprès de différents publics, élus, techniciens, habitants et visiteurs avec notamment l'appui à l'organisation d'événements tels que la Transhumance Rocamadour-Luzech, la fête du pâturage... mais aussi auprès des scolaires, avec la déclinaison de son programme éducatif « Revenons à nos moutons ». Le Parc sera également impliqué dans des actions de transmission du savoir acquis sur notre territoire et dans des réseaux, tant nationaux qu'européens.

Le budget annuel pour le Syndicat mixte du Parc s'élèverait à 230 000 € par an, comprenant des frais de personnel pour, en moyenne 4,7 ETP (animateurs fonciers, pastoraliste, naturalistes et coordinatrice) et 1 à 2 stagiaires, ainsi que 7% de frais indirects.

Le budget total pour le Syndicat mixte du Parc s'élèverait ainsi à 1 380 000€ sur 6 ans, sur un budget global du projet LIFE PASTORAL estimé à 3,5 millions d'euros.

Plan de financement prévisionnel :

LIFE – 60%	828 000€
Département du Lot – 40%	552 000€
TOTAL	1 380 000€

Le Département du Lot, chef de file, reversera les subventions au Syndicat mixte du Parc par le biais d'une convention.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée ci-dessus, autorise la Présidente à répondre à cet appel à projets et à engager les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre du programme, à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**